

Les associations LE CHEVALET BLEU et AIM'ART
Organisent avec la ville de Berre l'étang
Le Grand Prix de Peinture de Berre l'étang
THEME 2025 : AUTOUR DE L'ETANG

Article 1 – organisation et dates du concours

Ce concours est ouvert à tous à partir de 18 ans.

Le nombre de participants est limité à 40 selon l'ordre de réception des fiches d'inscription.

- Inscriptions : du mardi 10 juin au vendredi 1^{er} août 2025
- Dépôt des œuvres : vendredi 5 et samedi 6 septembre 2025
- Exposition du 9 au 27 septembre 2025
- Vernissage vendredi 12 septembre 2025, 18 h 30
- Remise des prix : le samedi 20 septembre 18 h 30

Article 2 – caractéristique des œuvres

L'œuvre devra s'inscrire obligatoirement dans le cadre du thème proposé.

Aucun style n'est imposé, toutes les techniques sont acceptées.

Le format de l'œuvre sera maximum de 10F (46x55), M, P horizontal ou vertical.

L'œuvre ne devra pas être encadrée ni être sous verre et devra impérativement être munie d'un système d'accrochage (adapté pour montage sur grille) y compris pour les aquarelles.

Le tableau ne devra pas être signé ni à l'avant ni à l'arrière ; un titre est accepté à l'arrière. Un numéro leur sera attribué par ordre d'inscription.

Une seule œuvre sera acceptée par participant.

Article 3 – dépôt des œuvres

Le dépôt des œuvres se fera à l'auditorium, Médiathèque Edmonde Charleroux Defferre de Berre l'étang, les vendredi 5 et samedi 6 septembre 2025, de 14h à 18h.

Une somme de **20€**, par chèque, sera jointe à la fiche d'inscription

Le règlement et la fiche d'inscription sont disponible sur le site de la ville de Berre l'étang et sur demande à l'association le Chevalet Bleu : lechevaletbleu13@gmail.com
.la fiche d'inscription sera à renvoyer à l'association : 10 bd des Martyrs 13130 Berre l'étang..

Une présélection pourra être faite par les organisateurs, qui se réservent le droit de refuser un tableau qu'ils jugeraient non destiné au grand public ou hors thème, sans recours possible.

Article 4 – Jury et prix

Un jury sera nommé pour désigner le grand gagnant du concours selon les critères de notation suivants :

- Harmonie de la composition
- Originalité
- Maîtrise technique
- Respect de la thématique

En cas d'ex-aequo, la voix du (de la) président(e) du jury sera décisive.

Article 5 – remise des prix et dotations

Les résultats seront annoncés le jour de la remise des prix le samedi 20 septembre à 18h.

1^{er} prix du jury : **900€**

2^e prix : **450€**

3^e prix : **250€**

Prix d'encouragement : **bon d'achat de 150€**

Le 1^{er} prix et le prix d'encouragement seront attribués par le jury.

Le 2^e et 3^e prix seront attribués en fonction des votes du public.

Les votes du public seront pris en compte du 9 au 18 septembre 2025 sur le site de l'exposition.

Article 6 – restitution des œuvres

La restitution des œuvres se fera les mardi 30 septembre et mercredi 1^{er} octobre à la médiathèque aux heures d'ouvertures ; si impossibilité de la part des participants, la restitution pourra se faire exceptionnellement le samedi 4 octobre à la médiathèque.

Le 1^{er} prix deviendra propriété de la mairie de Berre l'étang.

Article 7 - Assurance

Le gardiennage de l'exposition est assuré par le personnel de la Médiathèque.

Les organisateurs et les équipes en charge du gardiennage déclinent toutefois, toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de quelque nature.

Article 8 – annulation

Si pour une raison quelconque, les organisateurs étaient contraints d'annuler le concours, les participants se verraient rembourser le montant de leur inscription.

Article 9 – acceptation du règlement

La signature de la fiche d'inscription implique l'acceptation de ce règlement

FICHE D'INSCRIPTION

NOM ET PRENOM :	
NOM D'ARTISTE :	
Né/Née le :	
Adresse postale :	
Adresse mail :	
Téléphone :	
Amateur ☐	Professionnel ☐

3